

LES RESIDENCES SAINT BENOIT

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Monastère des Bénédictines
6, Rue de Malon – La Folie Couvrechef
14000 CAEN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale de l'association « LES RESIDENCES SAINT BENOIT »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « LES RESIDENCES SAINT BENOIT » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

➤ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

➤ Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement comptable ANC n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris,
Le 04 juin 2026



AUDY & ASSOCIÉS

Grégory JUILLARD
Associé-Gérant

Pièces jointes :

- Annexe : « Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes »
- Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES **DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

LES RESIDENCES ST BENOIT- CONSOLIDATION

6 RUE MALON

14000 CAEN

Bilan et Resultat Association Medico Social ANC2022 06

Présenté en Euros

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

édité le 06/05/2026

LES RESIDENCES ST BENOIT- CONSOLIDATION
BILAN ACTIF

page 2

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 06/05/2026

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement	(I)						
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Frais de développement							
. Donations temporaires d'usufruit							
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		1 794 869	384 661	1 410 207	9,42	1 441 250	9,64
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes							
Immobilisations corporelles							
. Terrains		1 662 017		1 662 017	11,10	1 662 017	11,12
. Constructions		14 408 552	8 383 702	6 024 851	40,26	6 461 548	43,22
. Installations techniques, matériel & outillage industriels		7 916 296	5 840 171	2 076 125	13,87	2 211 511	14,79
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes		370 649		370 649	2,48	31 413	0,21
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés							
Immobilisations financières							
. Participations							
. Créances rattachées à des participations							
. Autres titres immobilisés							
. Prêts							
. Autres immobilisations financières		31 710		31 710	0,21	31 710	0,21
TOTAL (II)		26 184 093	14 608 534	11 575 559	77,34	11 839 449	79,19
Compte de liaison							
ACTIF CIRCULANT							
Stocks et en-cours		29 698		29 698	0,20	21 688	0,15
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés		65 388		65 388	0,44	309 512	2,07
. Créances reçues par legs ou donations							
. Autres créances		186 202	90 155	96 047	0,64	252 061	1,69
Charges constatées d'avance		124 948		124 948	0,83	81 336	0,54
Valeurs mobilières de placement		2 149 847		2 149 847	14,36	1 290 872	8,63
Instruments financiers à terme et jetons détenus							
Disponibilités		895 597		895 597	5,98	1 119 887	7,49
TOTAL (III)		3 481 019	90 155	3 390 864	22,66	3 111 961	20,81
Frais d'émission des emprunts	(IV)						
Primes de remboursement des emprunts	(V)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif	(VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		29 665 112	14 698 689	14 966 423	100,00	14 951 410	100,00

LES RESIDENCES ST BENOIT- CONSOLIDATION

BILAN PASSIF

page 3

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 06/05/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. dont réserves sous gestion propre				
. Réserves des activités sociales et medico-sociales				
. Autres				
Report à nouveau	7 429 742	49,64	7 122 009	47,63
. dont report à nouveau sous gestion propre				
. report à nouveau activités sociales et médico-sociales				
Excédent ou déficit de l'exercice	350 975	2,35	307 763	2,06
. dont résultats sous gestion propre				
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales				
Situation nette (sous total)	7 780 717	51,99	7 429 772	49,69
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	429 822	2,87	301 085	2,01
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	8 210 539	54,86	7 730 857	51,71
Comptes de liaison				
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations			137 186	0,92
Fonds dédiés	443 113	2,96	73 256	0,49
TOTAL (II)	443 113	2,96	210 443	1,41
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 990 032	19,98	3 633 378	24,30
Emprunts et dettes financières diverses	598 566	4,00	571 184	3,82
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	902 582	6,03	851 865	5,70
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	1 623 745	10,85	1 546 860	10,35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	197 846	1,32	396 246	2,65
Produits constatés d'avance			10 577	0,07
TOTAL (IV)	6 312 771	42,18	7 010 111	46,89
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	14 966 423	100,00	14 951 410	100,00

LES RESIDENCES ST BENOIT- CONSOLIDATION
BILAN PASSIF

page 4

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 06/05/2026

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
ENGAGEMENTS REÇUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

LES RESIDENCES ST BENOIT- CONSOLIDATION

COMPTE DE RÉSULTAT

page 5

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 06/05/2026

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations													
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales													
- Ventes de prestations de services		52 594		0,36		43 873		0,31		8 721		19,88	
- dont parrainages													
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		59 287		0,40		81 594		0,57		-22 307		-27,33	
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		14 229 988		96,94		13 842 854		96,98		387 134		2,80	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels		20		0,00						20		N/S	
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						126 255		0,88		-126 255		-100,00	
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles													
Utilisations des fonds dédiés		165 305		1,13		74 300		0,52		91 005		122,48	
Autres produits		171 700		1,17		105 404		0,74		66 296		62,90	
Total des produits d'exploitation (I)		14 678 894		100,00		14 274 280		100,00		404 614		2,83	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises													
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		4 318 062		29,42		4 248 259		29,76		69 803		1,64	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		786 007		5,35		756 300		5,30		29 707		3,93	
Salaires		5 602 207		38,17		5 471 752		38,33		130 455		2,38	
Cotisations sociales		2 220 197		15,13		2 275 554		15,94		-55 357		-2,42	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		910 787		6,20		890 618		6,24		20 169		2,26	
Dotations aux provisions						90 155		0,63		-90 155		-100,00	
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés		327 259		2,23		285 012		2,00		42 247		14,82	
Autres charges		42 837		0,29		-80 090		-0,55		122 927		153,49	
Total des charges d'exploitation (II)		14 207 357		96,79		13 937 561		97,64		269 796			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		471 537		3,21		336 719		2,36		134 818		40,04	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations		15 255		0,10		7 065		0,05		8 190		115,92	
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		20 633		0,14		11 163		0,08		9 470		84,83	
Autres intérêts et produits assimilés		15 560		0,11		11 286		0,08		4 274		37,87	
Reprises sur provisions et dépréciations													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)		51 448		0,35		29 514		0,21		21 934		74,32	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													

LES RESIDENCES ST BENOIT- CONSOLIDATION COMPTE DE RÉSULTAT

page 6

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 06/05/2026

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Intérêts et charges assimilées	74 547	0,51	98 221	0,69	-23 674	-24,09
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	74 547	0,51	98 221	0,69	-23 674	-24,09
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-23 099	-0,15	-68 707	-0,47	45 608	66,38
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	448 438	3,05	268 012	1,88	180 426	67,32
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)	437	0,00	46 605	0,33	-46 168	-99,05
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)	97 900	0,67	6 854	0,05	91 046	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-97 463	-0,65	39 751	0,28	-137 214	-345,17
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	14 730 779	100,35	14 350 398	100,53	380 381	2,65
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	14 379 804	97,96	14 042 635	98,38	337 169	2,40
EXCEDENT OU DEFICIT	350 975	2,39	307 763	2,16	43 212	14,04
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales						

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexe association

PREAMBULE

- Description de l'objet social de l'entité
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées
- Description des moyens mis en oeuvre

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 14 592 711,49 .

Le résultat net comptable est un excédent de 350 974,84 .

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/06/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Règlement ANC 2022-06 :

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- > continuité de l'exploitation
- > permanence des méthodes comptables, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC 2022-06
- > indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Par ailleurs aucun élément post clôture pouvant remettre en cause les comptes présentés n'est à relever.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Les baux emphytéotiques correspondent aux droits payés pour bénéficier du droit à construire et à agrandir les bâtiments de la résidence Saint-Benoît à Caen.

Le premier a été conclu le 17/04/1989 à titre principal pour 1.431.960 euros.

Le second a été signé le 28/08/2011 pour une durée de 99 ans pour un montant de 152.000 euros. Il concerne les frais d'honoraires de rédactions, d'états des lieux.

Ces baux font l'objet d'un amortissement à partir de 2012, sur la durée restante, soit une dotation de 16.569 euros pour 2025.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- Immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- Immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

Indemnité de départ à la retraite

L'association a ouvert un compte d'épargne bloqué spécifique à hauteur de 150K euros affecté exclusivement au paiement des indemnités de départ en retraite. Le déblocage de ces fonds ne peut d'ailleurs se faire que pour cette cause.

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'indemnité qui a été estimée correspond à l'indemnité conventionnelle pour les personnes de plus de 50 ans qui partiront à la retraite à l'âge de 65 ans. Cette indemnité a été calculée en tenant compte de la probabilité que cette personne soit encore présente à l'âge de 65 ans.

Cette indemnité a été évaluée à 387K euros incluant des charges sociales estimées à 50%.

Hypothèses de calcul retenues

- Départ à la retraite à 65 ans sauf dérogation individuelle
- Profil de carrière à décroissance moyenne
- Turn over faible : taux de rotation retenu 2%
- Taux d'inflation non pris en compte
- Taux d'actualisation : 3,96% (inflation non comprise)

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Il est fait application à compter du 01.01.2025 du règlement ANC 2022-06 du 4-11-2022 et du règlement ANC 2023-03 du 07-07-2023 relatif à la modernisation des états financiers.

Ses principales modifications portent sur :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel : les éléments exceptionnels sont désormais limités à ceux directement liés à un événement majeur et inhabituel, et complétés de certains éléments inscrits par nature en exceptionnel (enregistrements liés à des opérations fiscales comme les amortissements dérogatoires, changements de méthode et corrections d'erreur) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la modification du plan de comptes, la modernisation et la réduction des modèles d'états financiers ainsi que la nouvelle présentation des informations en annexe.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'approuvés par l'assemblée générale sont présentés à la fin de cette annexe.

Ainsi les principaux impacts sur la présentation des comptes sont les suivants :

- Les charges constatées d'avance s'élevaient à 81 K euros au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ».
- Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 125 K euros sont présentées dans la rubrique « Créances ».
- Les quotes-parts de subventions d'investissement précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne opérations en capital sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels » pour un montant de 38 K euros.
- Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Concours publics et subventions d'exploitation » pour un montant de 36 K euros.

- Les transferts de charges précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élève à 72K euros et concerne les opérations suivantes : Remboursement de formations.
- Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges (remboursement de formations) sont maintenant comptabilisées pour un montant de 28K euros dans le poste « Salaires »

Par ailleurs, l'association a comptabilisé sur l'exercice une correction d'erreur concernant un contrat de placement financier pour couvrir les indemnités de fin de carrière.

Ce placement a été repris en charge exceptionnelle sur l'année pour un montant de 98K euros. Ci-dessous sont présentés les impacts de cette correction.

Correction d'erreurs				
		Exercice N	Exercice N-1 corrigé	Exercice N-1
Présentation de l'erreur corrigée				
	Valeur mobilière de placement	0	0	93 724

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 782 215	12 653		1 794 868
Immobilisations corporelles	23 723 270	634 245		24 357 515
Immobilisations financières	31 710			31 710
TOTAL	25 537 195	646 898		26 184 093

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	340 965	43 696		384 661
TOTAL I	340 965	43 696		384 661
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	7 947 005	436 697		8 383 701
sur sol d'autrui	3 044 191	281 550		3 325 741
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	1 213 838	87 110		1 300 948
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	38 648	25 198		63 845
Matériel de bureau et informatique	1 113 101	36 537		1 149 637
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	13 356 783	867 092		14 223 872
TOTAL GENERAL (I+II)	13 697 748	910 788		14 608 533

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises				
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements	21 688	8 010		29 698
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	21 688	8 010		29 698

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	65 388	65 388	
Autres créances	215 542	215 542	
Charges constatées d'avance	124 948	124 948	
TOTAL	405 878	405 878	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	1 788
Autres produits à recevoir	115 981
TOTAL	117 769

Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
COMPTES SUR LIVRET	1 192 335			
CONTRAT DE CAPITALISATION	339 588			
COMPTES SUR TITRES COMPOSE	617 923			
TOTAL	2 149 846			

Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	7 122 009	307 763			7 429 742
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	307 763	-307 763	350 975		350 975
Dont générosité du public					
Situation nette	7 429 772		350 975		7 780 717
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	301 085		164 254	35 517	429 822
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	7 730 857		515 229	35 517	8 210 539
TOTAL dont générosité du public					

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		
- aux exercices ultérieurs		
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	7 429 742	
SOLDE	7 429 742	

Analyse des fonds dédiés

Les fonds dédiés sont de 443 113 euros à la clôture, ils sont composés des éléments suivants :

- 69401 euros de subventions des hôpitaux de Paris pour l'établissement de Caen
- 287 963 euros de fonds dédiés pour le site de Boulogne : soutien à l'investissements pour les SDB & couloirs
- 85 749 euros de fonds dédiés pour le site de Champs-sur-Marne qui correspond à des CNR 2024 pour 50 351 euros- & 35 398 euros CNR 2025

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	210 443	327 259		94 589		443 113	
TOTAL	210 443	327 259		94 589		443 113	

Subventions d'investissement**Subventions**

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
CNSA CAEN	PASA	41 020		5 128	35 892
DRFIP CAEN	TOITURE	151 169		7 198	143 971
ETAT BOULOGNE	CONSTRUCTI	44 631		8 926	35 705
BOULOGNE	CONSTRUCTI	24 392		4 878	19 513
DEPARTEMENT BOULOGNE	CONSTRUCTI	33 461		6 693	26 769
CARSAT CAEN	MATERIEL	6 412		2 694	3 718
ARS INVEST	CONSTRUCTIO		164 254		164 254
TOTAL		301 085	164 254	35 517	429 822

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	2 990 032	606 910	1 293 694	1 089 428
Dettes financières diverses	598 566	598 566		
Fournisseurs	902 582	902 582		
Dettes fiscales et sociales	1 623 745	1 623 745		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	192 653	192 653		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	6 307 578	3 924 456	1 293 694	1 089 428

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	414
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	123 163
Dettes fiscales et sociales	713 247
Autres dettes	159 206
TOTAL	996 029

Annexe association (suite)
NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions d'exploitation

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
ARS CAEN	DOTATION SOIN	2 129 605	2 129 605			
ARS BOULOGNE	DOTATION SOIN	1 203 578	1 203 578			
ARS EHPAD	DOTATION SOIN	1 175 270	1 175 270			
CD CAEN	DEPENDANCE	712 241	702 686			
CD BOULOGHNE	DEPENDANCE	477 737	429 784			
CD EHPAD	DEPENDANCE	323 117	309 592			
TOTAL		6 021 548	5 950 515			

Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

*Engagements et sûretés réelles consenties***Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :**

Néant

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif représente en salaires la somme de 295 805 euros pour l'année 2025.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	20	
Non cadres	183	
TOTAL	203	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes 2025 s'élèvent à 12 000 euros TTC.